

PROJET D'AMENDEMENT ISO 20932-1:2018/DAM 1

ISO/TC 38/SC 24

Secrétariat: AFNOR

Début de vote:
2021-02-01

Vote clos le:
2021-04-26

Textiles — Détermination de l'élasticité des étoffes —

Partie 1: Essais sur bande

AMENDEMENT 1

Textiles — Determination of the elasticity of fabrics —

Part 1: Strip tests

AMENDMENT 1

ICS: 59.080.30

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 20932-1:2018/DAmD 1](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5aaca47b-f896-43c1-917b-838033cd9676/iso-20932-1-2018-damd-1>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO 20932-1:2018/DAM 1:2021(F)

© ISO 2021

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 20932-1:2018/DAmD 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5aaca47b-f896-43c1-917b-838033cd9676/iso-20932-1-2018-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5aaca47b-f896-43c1-917b-838033cd9676/iso-20932-1-2018-damd-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets rédigées par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute autre information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 24, *Atmosphères de conditionnement et essais physiques des étoffes*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 20932 peut être consultée sur le site de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 20932-1:2018/DAmD 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5aaca47b-f896-43c1-917b-838033cd9676/iso-20932-1-2018-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5aaca47b-f896-43c1-917b-838033cd9676/iso-20932-1-2018-damd-1>

Textiles — Détermination de l'élasticité des étoffes — Partie 1 : Essais sur bande

AMENDEMENT 1

1 Modification en 3.19.

Remplacer

« complément de la déformation permanente (3.18) pour atteindre 100 %

Note 1 à l'article : L'allongement recouvré est exprimé en pourcentage. »

par

« rapport de l'extension recouvrée de l'éprouvette après plusieurs cycles (jusqu'à une force spécifiée ou une extension spécifiée), à la longueur initiale de ladite éprouvette

Note 1 à l'article : L'allongement recouvré est le complément de la *déformation permanente* (3.18) jusqu'à l'*allongement* (3.11). »

(standards.iteh.ai)

Note 2 à l'article : L'allongement recouvré est exprimé en pourcentage. »

[ISO 20932-1:2018/DAMd 1](https://standards.iteh.ai/standards/sist/5aaca47b-f896-43c1-917b-838033cd9676/iso-20932-1-2018-damd-1)

2 Modification de l'Article 11, a)

Remplacer

« a) Allongement, S , exprimé en pourcentage, selon la Formule (1) :

$$S = \frac{E}{L} \times 100 \quad (1)$$

où

E est l'extension (mm) à la force maximale lors du cinquième cycle ;

L est la longueur initiale, en mm. »

par

« a) Allongement, $S_{\%}$, exprimé en pourcentage, selon la Formule (1) :

$$S_{\%} = 100 \times \frac{E}{P} \quad (1)$$

où

E est l'extension (mm) à la force maximale lors du cinquième cycle ;

P est la distance initiale (mm) entre les marques de référence appliquées ou, si une pré-tension est utilisée, la longueur initiale. »

3 Modification de l'Article 11, d).

Remplacer

« d) Déformation permanente, C , exprimée en pourcentage, selon la Formule (4) :

$$C = \frac{Q - P}{P} \times 100 \quad (4)$$

où

Q est la distance entre les marques de référence appliquées ou, si une pré-tension est utilisée, la déformation permanente (mm) après une période de récupération spécifiée ;

P est la distance initiale (mm) entre les marques de référence appliquées ou, si une pré-tension est utilisée, la longueur initiale. »

par

« d) Déformation permanente, C , exprimée sous forme de distance, et $C\%$, exprimée en pourcentage, selon la Formule (4) et dans la Formule (5), respectivement :

$$C = Q - P \quad (4)$$

$$C\% = 100 \times \frac{Q - P}{P} \quad (5)$$

où

Q est la distance entre les marques de référence appliquées ou, si une pré-tension est utilisée, la déformation permanente (mm) après une période de récupération spécifiée ;

P est la distance initiale (mm) entre les marques de référence appliquées ou, si une pré-tension est utilisée, la longueur initiale. »

4 Modification de l'Article 11, e).

Remplacer

« e) Allongement recouvré, D , exprimé en pourcentage, selon la Formule (5) :

$$D = (100 - C) \quad (5) \text{ »}$$

par

« d) Extension recouvrée, D , exprimée sous forme de distance, et allongement recouvré $D\%$, exprimé en pourcentage, selon la Formule (6) et dans la Formule (7), respectivement :

$$D = E - C \quad (6)$$

$$D\% = 100 \times \frac{E - C}{P} \quad (7)$$

où

E est l'extension (mm) à la force maximale lors du cinquième cycle ;

C est la déformation permanente (mm) à la force maximale lors du cinquième cycle ;

P est la distance initiale (mm) entre les marques de référence appliquées ou, si une pré-tension est utilisée, la longueur initiale. »

5 Modification de l'Article 11, f).

Remplacer

« f) Récupération élastique, R , exprimée en pourcentage, selon la Formule (6) :

$$R = \frac{D}{S} \times 100 \quad (6) \text{ »}$$

par

« f) Récupération élastique, R , exprimée sous forme de distance, et $R_{\%}$, selon la Formule (8) et dans la Formule (9), respectivement :

$$R = (P + E) - Q = E - (Q - P) = E - C \quad (8)$$

$$R_{\%} = 100 \times \frac{E - C}{E} = 100 \times \left(1 - \frac{C}{E} \right) \quad (9)$$

où

E est l'extension (mm) à la force maximale lors du cinquième cycle ;

C est la déformation permanente (mm) à la force maximale lors du cinquième cycle. »

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5aaca47b-f896-43c1-917b-838033cd9676/iso-20932-1-2018-damd-1>